

**RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS  
MUNICIPAL No 2/2019**

**DEMANDE D'UN CREDIT EXTRABUDGETAIRE DE FR.421'000.00  
TTC POUR LES LOCAUX DE REMPLACEMENT DE L'UAPE « LES  
PIRATES » - DENGES.**

La commission s'est réunie le 29 janvier 2019. Elle était composée de Mmes Denise FLURY POFFET, Silvia SÉBASTIANI NICOLLERAT, M. Alain JORDAN, membres et de M.Patrick GOETTE, président et rapporteur. Mme Séverine FAIVRE, suppléante, n'a pas eu à participer.

Messieurs Francis MONNIN, syndic et Christian FRANCO, municipal en charge de l'Instruction publique, de la Culture et de la Sécurité publique, étaient présents en tant que représentants de la Municipalité.

Ils ont répondu avec satisfaction aux nombreuses questions soulevées par ce préavis. Les documents demandés, à des fins d'éclaircissements, ont été transmis dans une ambiance de travail collégiale et attentive. En outre, le questionnaire soumis à la Municipalité figure en annexe, avec les réponses. Au nom de mes collègues et de moi-même, j'en profite ici pour remercier Messieurs Monnin et Franco pour leur disponibilité et leurs explications.

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

Préambule

La Municipalité soumet à votre approbation le préavis susmentionné, afin de pouvoir renouveler les locaux de l'UAPE « Les Pirates » qui sont vétustes et ne répondent plus aux normes actuelles. Des rénovations lourdes et coûteuses sur les locaux actuels ne sont pas envisageables. La Municipalité propose de remplacer ces locaux (containers) par des neufs.

Objet du préavis

Dans un futur proche la construction de nouveaux quartiers sur notre commune augmentera le nombre d'enfants et par conséquence, le besoin en places d'accueil scolaire et parascolaire. Cela nécessitera un agrandissement du Collège de la Crosette avec à la clé un réfectoire pour l'accueil à midi des écoliers. En attendant ces travaux, il est indispensable et urgent de changer les locaux actuels de l'UAPE. Dans son préavis la Municipalité passe en revue les coûts des différentes options réalistes qui s'offrent à notre commune, leur financement et le planning des travaux, Sa proposition va dans le sens de l'achat de nouveaux modules.

Conclusion

En conséquence et au vu de ce qui précède, la commission unanime vous propose d'accepter le préavis no 2/2019 tel que présenté par la Municipalité.

Pour la commission chargée d'étudier le préavis no 2/2019



Fait à Denges, le 3 février 2019

Patrick Goette  
président-rapporteur